



Public visé :

- Personnel encadrant des opérateurs sur site industriel et signataire des documents de travail.



Prérequis :

- Avoir plus de 18 ans
- Utilisation usuelle de la langue française
- Présenter une pièce d'identité ainsi qu'un certificat de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité



Durée :

- 14 heures (2 jours)



Nombre de participants par groupe :

- 2 à 10 personnes



Périodicité :

- Attestation valable 4 ans



Textes officiels se rapportant à l'action de formation :

- Article R4412-87 du Code du Travail
- Accord sur la sécurité du 4 juillet 2002 entre l'IUC (Union des Industries Chimiques) et des organisations de salariés.
- Formation prévue à l'Article L.233-4 du code rural et la pêche maritime

Objectif général de la formation :

- Savoir évaluer les risques en permanence
- Savoir gérer son équipe et son chantier, y compris en situation dégradée
- Savoir transmettre les informations à son équipe

Contenu de la formation :

- Introduction
 - Présentations des personnels présents et de l'organisation pratique
 - Présentation des objectifs de la formation, de sa nécessité, du programme
 - Discussion collective sur les acquis du niveau 1 et sur les risques métiers des stagiaires
- Contexte et enjeux de la sécurité
 - L'accident du travail et la maladie professionnelle
 - Le contexte réglementaire
 - La responsabilité pénale
 - Les acteurs internes et externes de la sécurité (CHSCT, inspection du travail, services de santé au travail, CARSAT, DREAL, service de sécurité interne à l'EU, etc...)

➤ Evaluation des risques et définition de mesures de prévention

A travers une étude de cas

- Etablissement d'un mode opératoire / phasage
- Identification des risques et moyens de prévention associés

➤ Plan de prévention

A travers l'étude de cas

- Identifier des situations de coactivité et moyens de prévention associés
- Tenue d'une inspection commune préalable
- Rédaction du plan de prévention et des permis associés
- Préparation du chantier (habilitations, matériels, moyens humains,...)
- Mise en place et vérification des mesures de prévention et de protection
- Explication du plan de prévention, autorisation de travail, modes opératoires, ... à l'équipe
- Gestion de la fin de chantier (conformité à la demande, gestion des déchets, retour d'expériences,...)

➤ Gestion des situations dégradées

A travers l'étude de cas

- Réactivité à tout changement de situation de travail
- Modification de l'analyse de risques et des documents associés
- Réaction face à l'usage du droit de retrait d'un de ses salariés

➤ Bilan : rôle et mission du titulaire d'un certificat de Niveau 2

Au travers de des enseignements de l'étude de cas

- Savoir identifier les dangers et évaluer les risques en permanence
- Gérer son équipe et son chantier, y compris en situation dégradée

- Conclusion
 - L'importance du rôle d'encadrement du N2
 - Rappel de l'exemplarité du N2
 - Rappel de la règle d'or « Pas d'autorisation de travail, pas de travail »
- Evaluation des connaissances

Codes de la formation

- Formacode 11567 – Sécurité Industrie chimie
- NSF 116 – Chimie.

Sanction de l'action

- Avis écrit du formateur, précisant s'il valide les savoirs et le savoir-faire de chaque candidat évalué

Moyens d'encadrement :

- Organisme de formation déclaré à la DRIEETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif et d'un Service Qualité.
- Organisme titulaire du certificat QUALIOPi réglementaire exigé pour les développeurs de compétences
- Formation en présence physique uniquement

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Formateur labélisé par France Chimie
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection lors d'un face à face pédagogique en salle.
- Apprentissage par exercices, vidéo et étude de cas.
- Livret de synthèse remis à chaque stagiaire à la fin de la formation ou disponible en ligne sur l'espace apprenant.

Moyens d'évaluation individuelle des acquis :

- Une évaluation de 1heure et 45 minutes réalisée à partir d'un questionnaire à choix multiple (10 questions type QCM et 10 questions ouvertes) permettant d'évaluer le stagiaire sur ses connaissances.
- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation

Moyens techniques à disposition :

- Pour les apports théoriques : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable.
- En cas de formation groupe sur un de nos centres, ces moyens pourront vous être mis à disposition.

Sécurité et hygiène :

- En cas de formation sur l'un de nos centres, les consignes sanitaires et le règlement intérieur seront affichés sur place.
- En cas de formation dans les locaux de l'entreprise, les moyens alloués à la formation devront être présentés au formateur dès son arrivée, afin de vérifier leur adéquation aux impératifs techniques et de sécurité réglementaires.

Accessibilité (handicap) :

- Nous avons des centres de formation accessibles aux personnes en situation de handicap (nous consulter).

Qualité de la prestation :

- La qualité de la formation préalable ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.

Tarifs :

- Inter : à partir de 550.00€HT